

BULLETIN D'ADHÉSION

RENAISSANCE ET CULTURE de Courtry et Environs

Téléphone 01 60 20 89 01
Courriel renaissance_et_culture@hotmail.com
www.renaissanceetculture.com

COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT

Nom et Prénom ADULTE* MINEUR*
Adresse complète VILLE et CP
Téléphone Fixe Mobile
Courriel

Demande mon adhésion à l'Association **RENAISSANCE ET CULTURE DE COURTRY ET ENVIRONS**

En qualité de Membre Actif et déclare avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association.

AUTORISATION PARENTALE (ne concerne que les adhérents mineurs)

Je soussigné (nom du représentant légal)
Autorise l'enfant (nom et prénom de l'enfant adhérent)
Adresse complète

à adhérer à l'Association Renaissance et Culture de Courtry et environs en qualité de membre actif.

ACCOMPAGNEMENT (pour les mineurs): Parents* Seul* Autre* (à préciser)

Attention: * rayer la mention inutile

ACTIVITÉ	HORAIRE DU COURS	PROFESSEUR/ANIMATEUR	MONTANT PAR TRIMESTRE

CONDITIONS D'ADHÉSION

La cotisation est valable à titre personnel pour la saison 20... - 20...

Le règlement de la cotisation annuelle est à régler en une fois obligatoirement lors de votre inscription

La cotisation vous permet d'accéder à toutes nos activités

La cotisation est non remboursable

Les cours n'ouvriront qu'à partir de 8 inscrits et jusqu'à un maximum de 12 personnes.

Adhérent Courtry Enfant = 7 € Adulte = 15 € Famille = 30 € (1)
Adhérent hors Courtry Enfant = 12 € Adulte = 20 € Famille = 40 € (1)

(1) Les personnes concernées sont issues d'un même foyer fiscal

RÈGLEMENT DE L'ADHÉSION

Chèque numéro Montant € Banque

Si l'adhésion a été réglée à une autre activité, préciser à quelle activité et le numéro du chèque.

RÈGLEMENT DE L'ACTIVITÉ

montant encaissé le 1^{er} jour de chaque trimestre (1^{er} octobre, 1^{er} janvier, 1^{er} avril)

1^{er} trimestre Chèque numéro Montant € Banque
2^e trimestre Chèque numéro Montant € Banque
3^e trimestre Chèque numéro Montant € Banque

PARTICIPATION AUX COURS

Le règlement des cours s'effectue pour l'année, lors de l'inscription, en trois fois sans frais, par chèque bancaire à l'ordre de « RENAISSANCE ET CULTURE DE COURTRY »

Si vous arrêtez l'activité en cours d'année, **aucun remboursement ne vous sera accordé, sauf pour cas de force majeure:**

Perte d'emploi, accident, maladie grave, mutation professionnelle ou déménagement. Pour l'un de ces cas uniquement, le remboursement vous sera accordé sur présentation de justificatifs pour le ou le(s) trimestre(s) complet(s) restant(s).

Tout trimestre entamé restera dû envers l'Association.

Stages, Sorties et Divers: Les conditions de remboursement sont les mêmes que pour les activités (possibilité de remplacement sur liste d'attente).

Fait à Courtry le:

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »